

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ?
LE MÉMO TRI

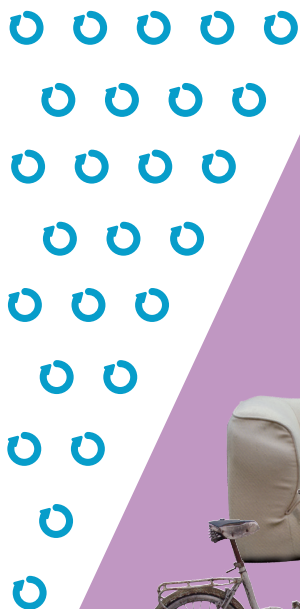
LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES



LE VERRE



LES GROS CARTONS



AUTRES DÉCHETS



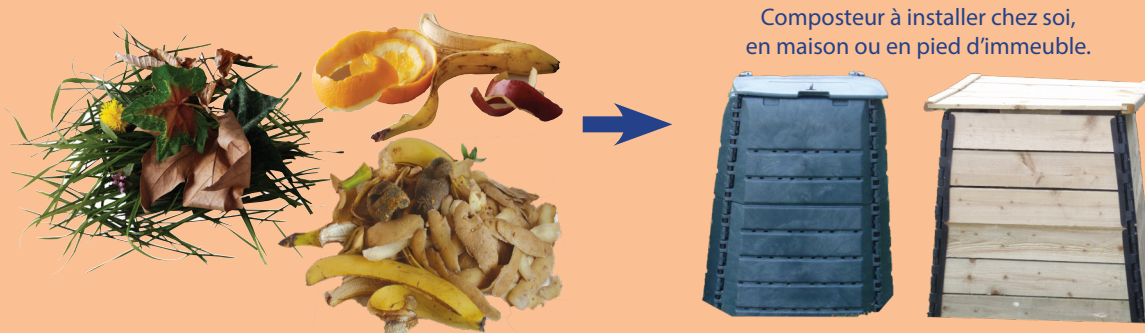
5 DÉCHETTERIES SUR LE TERRITOIRE :

- Chindrieux / Route de Vions
- Drumettaz-Clarafond / Chemin du Martinet
- Entrelacs (Albens)/ ZI Entre deux lacs
- Grésy-sur-Aix / Route Napoléon
- Le Bourget-du-Lac/ ZA de la Plaisse

ATTENTION : L'accès est réservé aux particuliers. Inscription préalable nécessaire en ligne sur grand-lac.fr rubrique valorisation des déchets

 **Tout dépôt sauvage ou non conforme au règlement de collecte en vigueur est interdit et verbalisable au titre du code pénal (amende comprise entre 1500€ et 7500€)**

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX



RÉSERVEZ VOTRE BAC À COMPOST AUPRÈS DE GRAND LAC !

Pour traiter vos biodéchets (végétaux, épluchures, restes de repas, ...) le compostage est possible en maison ou en immeuble. Il vous permettra aussi d'obtenir un engrais naturel de qualité et gratuit ! Grand Lac vous accompagne pour gérer au mieux votre compost. Vous pouvez également nous contacter afin réserver votre compost pour 15 €.

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONTACTEZ LE SERVICE VALORISATION DES DÉCHETS DE GRAND LAC